



## COMMUNE DE VULAINES-SUR-SEINE

### Compte rendu de réunion Conseil Municipal du 18 mars 2010

L'an deux mille dix ; le dix huit du mois de mars à vingt heures trente, les membres composant le conseil municipal de la commune de Vulaines-sur-Seine, régulièrement convoqués le douze mars se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances en session ordinaire sous la présidence de Monsieur CHARBONNIER, maire.

<b>Nombre de conseillers :</b> en exercice présents : 16 votants : 18	Présents	M. CHARBONNIER, maire. MM. ; LARDRY, JEOFFRET-CHANTOISEAU, WENGER, VAILLAUT, PARADEIS, adjoints. MM. et Mmes ; BONNAULT, MEYNIEL, SARDA, EHRET, CORNET, VILLARD, DOUAY, THOMAS, MENU, PERRIN, conseillers municipaux.
	Absents excusés	M. JOSSERAND pouvoir à M. BONNAULT. M. OLIVEIRA SILVA pouvoir à M. MENU. M. MESSEMBOURG.
<b>date de la convocation :</b> 12 mars 2010	Secrétaire de séance : Mademoiselle Régine PERRIN	
<b>date d'affichage :</b> 12 mars 2010		

#### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 DECEMBRE 2009

*Le précédent compte rendu* est adopté à l'unanimité des présents.

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – AFFECTATION DES RESULTATS

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOPTE** le compte administratif 2009 faisant apparaître un résultat de clôture de :

- section de fonctionnement	-	Excédent :	217 963,74
- section d'investissement	-	Déficit :	56 829,24

**DECIDE** d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement :

- au financement du déficit d'investissement :	56 830,00
- au compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé :	150 000,00
- à l'excédent reporté :	11 133,74

#### COMPTE DE GESTION 2009

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ADOPTE**, à l'unanimité, le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2009.

#### BUDGET PRIMITIF 2010 – Décision Modificative n° 1

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 1 abstention (Mme SARDA),

**DECIDE** de procéder au vote de la décision modification n° 1 sur le budget 2010, suivant :



<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>			
<i>ARTICLE</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
002	résultat de fonctionnement reporté	-	11 133,00
6132	location d'immeuble	16 000,00	-
64168	autres emplois d'insertion (CAE)	18 833,00	-
6574	subvention aux associations	41 000,00	-
023	virement à la section d'investissement	150 000,00	-
6419	remboursement sur frais de personnel	-	20 211,00
7311	contributions directes	-	157 968,00
7381	taxe afférentes aux droits de mutation	-	30 000,00
7411	dotation forfaitaire	-	1 593,00
74833	compensation TP	-	-12 129,00
74834	compensation TF	-	1 211,00
74835	compensation TH	-	846,00
752	revenus des immeubles	-	15 000,00
		<b>225 833,00</b>	<b>225 833,00</b>
<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>			
<i>ARTICLE</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
001	déficit d'investissement reporté	56 830,00	-
021	virement de la section de fonctionnement	-	150 000,00
1068	affectation des résultats de fonctionnement	-	206 830,00
1341	subvention DGE (école maternelle)	-	-65 088,00
10222	fond de compensation TVA	-	-125 514,00
10223	TLE	-	11 000,00
1641	Emprunt	-	640 000,00
2138	vente maison	-	170 000,00
2313	construction école maternelle	800 000,00	-
2315	voirie enfouissement des réseaux	120 000,00	-
2184	acquisition mobilier	10 398,00	-
		<b>987 228,00</b>	<b>987 228,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 213 061,00</b>	<b>1 213 061,00</b>

## **VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** les taux d'impositions pour l'année 2010 tels que mentionnés ci-dessous :

	<i>Taux 2009 pour mémoire</i>	<i>Taux révisés</i>	<i>Base 2010</i>	<i>Produits</i>
Taxe d'habitation	11,76	12,58	4 098 000	515 528
Taxe foncière (bâti)	23,66	25,31	3 165 000	801 062
Taxe foncière (non bâti)	55,38	59,25	47 600	28 203
				<b>1 344 793</b>

## **CESSION D'UN IMMEUBLE – Maison route d'Héricy**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** l'aliénation de la maison 72, route d'Héricy à Vulaines-sur-Seine au prix principal de **170 000,00** Euros.

---

### CESSION D'UNE PARTIE DE BATIMENT AU DEPARTEMENT

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toute diligence, à signer tous les actes nécessaires à la cession au Conseil Général de Seine-et-Marne du lot n° 2, partie des bâtiments acquis par la commune le 08 mars 2010.

---

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'attribuer des subventions aux associations dont la liste suit :

6574	<i>Subv. Fonct. (privé) – autres organismes</i>			
	2010			
	Les maisons du bornage	<b>1 285,50</b>	Les restaurants du cœur	<b>300,00</b>
	Coopérative scolaire de l'école élémentaire	<b>12 673,00</b>	Secours populaire	<b>200,00</b>
	Comité des fêtes	<b>15 000,00</b>	Les ateliers du lavoir	<b>300,00</b>
	Prévention routière	<b>300,00</b>	Club de l'amitié	<b>1 100,00</b>
	Coopérative scolaire de l'école maternelle	<b>800,00</b>	La croix rouge française	<b>200,00</b>
	Association des parents d'élèves (A.P.E.E.V.)	<b>500,00</b>	Association des veuves civiles	<b>50,00</b>
	C.C.S.V.	<b>6 300,00</b>	Association Élan 2	<b>180,00</b>
	A.D.I.L.	<b>289,00</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>40 977,50</b>
	Comité de jumelage	<b>1 500,00</b>		

---

### MISSION CONSEIL STATUTAIRE - Convention avec le Centre de Gestion

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention dont il approuve les termes avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

---

### TRANSFERT DE CHARGES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE « ENTRE SEINE ET FORET »

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**RAPPORTE** la délibération du conseil municipal prise le 10 décembre 2009 dont l'objet est :

- transfert de charges à la Communauté de Communes « *Entre Seine et Forêt* ».

---

### CREATION D'UN EMPLOI "C.A.E."

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un contrat d'accompagnement à l'emploi de droit commun avec l'Etat en vue de recruter un agent.

---

### NOUVELLE ATTRIBUTION A LA COMMISSION SPORTS, FETES ET CEREMONIES

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** la redénomination de cette commission : « *commission des sports, fêtes, cérémonies et relations avec les associations* ».

---

### CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE – Autorisation de lancer un nouveau contrat

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les demandes nécessaires auprès du Conseil Général en vue de lancer un nouveau contrat triennal de voirie, pour la réfection des rues Gambetta et de la République.

### ACQUISITION D'UNE PARCELLE FRAPPEE D'ALIGNEMENT

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** l'acquisition des parcelles référencées ci-dessous :

- propriété A 76 : parcelle B 1213 *pour* 8 m<sup>2</sup>  
parcelle B 1212 *pour* 38 m<sup>2</sup>
- propriété A 77 : parcelle B 1216 *pour* 31 m<sup>2</sup>  
parcelle B 1219 *pour* 17 m<sup>2</sup>

-----  
**Total** : 94 m<sup>2</sup>

### GROUPEMENT D'ACHAT – Adhésion d'une nouvelle commune

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** l'adhésion de la commune de Crisenoy au groupement d'achat.

### VERSEMENT ANTICIPE DU FONDS DE COMPENSATION DE LA T.V.A.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat, la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2010 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009.

### INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22.1

<i>date de la décision</i>	<i>OBJET</i>
15/12/2009	Réalisation d'un emprunt de 500 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne ile de France, durée 20 ans, taux 4,04%, échéances constantes amortissement progressif
30/12/2009	location d'un bâtiment par la commune pour un loyer mensuel de 1 200 euros route d'Héricy, pour les ateliers municipaux (cette décision fait suite à l'accord du Conseil du 10 décembre de louer ce hangar)
21/01/2010	convention avec la Caisse d'Epargne Ile de France pour un emprunt de 1 500 000 euro, avec une partie de 500 000 versés immédiatement, taux 3, 85% durée 15 ans et l'autre partie à utiliser au fur et à mesure des besoins jusqu'au 31/01/2011
05/02/2010	après la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 11 janvier 2010, décision pour passer les marchés des lots électricité, chauffage et plomberie pour les travaux d'extension et de rénovation du bâtiment communal route d'Héricy, entreprises retenues : Lot n°1 Chauffage climatisation EURL AUJARD pour 169 967,83 euros HT Lot n°2 courants forts courants faibles SARL BELLOT pour 202 961,25 euros HT Lot n°3 plomberie sécurité incendie - EURL AUJARD pour un montant de 177 598,42 euros H.T.

Le Maire,  
Jacques CHARBONNIER

